

Programme de Formation

Réglementation environnementale 2020 Prendre en compte les enjeux et les exigences de la RE2020

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

- **Maîtres d'ouvrages** public ou privé
- **Entreprises du Bâtiment**
- **Constructeurs, Maîtres d'oeuvre, Architectes**
- **Négoces Diagnostiqueurs.**



Objectifs pédagogiques

Être informé des principes fondamentaux de la performance énergétique et environnementale. Acquérir une compréhension approfondie de la réglementation RE2020 et explorer les solutions techniques qui y répondent.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour la décarbonation du secteur du bâtiment (2023).



Description

Enjeux et contexte

- Stratégie nationale bas carbone
- Calendrier réglementaire
- Réglementation Environnementale RE2020
- Champ d'application : quels sont les bâtiments concernés ?
- Indicateurs de performance et leurs seuils réglementaires
 - **ENERGIE** : Bbio, Cep, Cep, nr
 - **CARBONE** : ICc et ICe
 - **CONFORT D'ETE** : DH
 - Autres exigences
- La RE2020 et les pistes d'actions pour les entreprises
- Principes de l'Analyse de Cycle de Vie
- Données environnementales : FDES, PEP, DED
- Exercice : recherche et analyse des FDES
- L'outil bâti carbone : démonstration de l'outil – bilan carbone d'un chantier
- **Exemples de bâtiments RE2020** :
 - *En maison individuelle*
 - *En logement collectif*



- *En tertiaire*



Prérequis

Il est nécessaire de disposer d'un ordinateur portable ou d'une tablette, ainsi que des identifiants pour accéder au site de la FFB, afin d'utiliser l'outil Baticarbone.



Modalités pédagogiques

Alternance d'apports pédagogiques et d'activités de compréhension théoriques et pratiques, tour de table collectif avec l'intervenant



Moyens et supports pédagogiques

Supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Une évaluation des objectifs sera réalisée à l'aide d'un questionnaire à choix multiples (QCM) tout au long de la formation. À l'issue de celle-ci, une attestation de fin de formation sera remise au candidat.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant le début de la formation.